

Avant l'arrivée d'une période plus arrosée et des minimales qui devraient remonter un peu, cette première décade d'octobre a été plutôt douce l'après midi, autour de 17°C, un peu supérieur aux normales de saison. Par contre les minimales ont fortement baissé perdant de l'ordre de 1°C par jour en tendance sur 10 jours pour frôler le zéro degré dans certains secteurs.

Les chantiers se déroulent normalement malgré les pluies de début de mois vite absorbées par les sols. Par contre les températures fraîches ralentissent le développement des cultures en place. Côté positif les ravageurs sont également freinés hormis une activité altise notable sur colzas voire ponctuellement pucerons.

BLE

Premières levées

Les premiers semis sont désormais bien levés. Le suivi des cicadelles (*psammotettix alienus*) doit habituellement commencer dès la levée sur les semis précoces. Les conditions froides le matin et peut être pluvieuses à venir sont néanmoins peu favorables et on n'a pas souvenir d'attaque dommageable après la mi octobre. Tous les blés non levés et à fortiori non semés à ce jour devraient donc passer au travers de ce risque.

Les vols de pucerons semblent également limités à ce jour, mais le suivi doit commencer sur les parcelles levées pour au moins détecter la date d'arrivée en parcelle et appliquer le seuil de présence pendant plus de 10 jours (ou plus d'un pied sur 10 colonisé). Surveiller les situations à risques c'est-à-dire toutes les zones à proximité de végétation refuge : bois, haie, bande enherbée, parcelles de maïs (s'il en reste en place), vergers ...

Par précaution placer les plaques jaunes engluées à proximité de ces zones ou dans la partie la plus abritée de la parcelle.

Dans les parcelles régulièrement la proie des limaces, il est également prudent de positionner des pièges dès le semis (limaces noires) et jusqu'au stade 3 feuilles (limaces grises). Les pièges permettent de fiabiliser la détection de présence de limaces (voir méthodo la semaine dernière), c'est ensuite la présence de dégâts sur plantes (ou sur grains pour les limaces noires) qui guide le déclenchement d'un éventuel antilimaces par exemple SluXX 3 à 5 kg/ha (produit de biocontrôle CEPP N°2017-023).

COLZA

Altise toujours d'actualité

Les stades restent hétérogènes et le suivi des ravageurs nécessite d'en tenir compte à la parcelle (voir messages précédent).

L'activité des altises reste assez importante malgré les conditions climatiques. Le suivi des dégâts sur feuillage est facile et visuel. Bien suivre les parcelles les moins avancées jusqu'au stade 3 feuilles qui n'avancent pas vite. Si les 2 seuils sont atteints avant ce stade (80% de plantes touchées ET 25% de surface foliaire détruite) utiliser BoraviWG 1kg/ha + Neutral 0,1% si vous en avez encore en stock (utilisation interdite à partir du 1er novembre prochain). La ZNT riverains est de 20m non réductible. Aucun mélange n'est autorisé. Trébon30EC à 0,2 l/ha est également possible.

Il est toujours beaucoup trop tôt pour s'occuper du suivi des larves. Les toutes premières éclosions ne sont attendues que pour cette semaine et vous sous-estimeriez un éventuel risque qui est un sujet de préoccupation cette année, beaucoup de colzas étant peu développés et pas toujours très poussants.

Jusqu'au stade 4 feuilles, surveiller les dégâts de limaces. Les pièges ne sont qu'un indicateur de présence pour ne pas se faire surprendre, mais ce sont les dégâts sur plantes qui doivent motiver une éventuelle intervention. En cas de dégâts trop importants utiliser SluXXHP à 3 à 5 kg/ha (CEPP 2017-023).

Pucerons : trois parcelles BSV au seuil

Sur les variétés résistantes au virus TuYV (CEPP 2018-047) aucune intervention antipucerons n'est à prévoir. Les autres variétés sont à surveiller jusqu'au stade 6 feuilles c'est-à-dire encore plus de la moitié des parcelles. Selon le réseau du BSV un peu moins de 10% des parcelles seraient au seuil de nuisibilité de 20% de plantes colonisées (à observer sous les feuilles) jusqu'au stade 6 feuilles (ou 6 semaines de végétation). Si c'est votre cas, intervenir avec Teppeki à 0,1 kg/ha de préférence le soir, et si possible en localisé (technique alternative : semis à 45-50, et rampe de localisation). On évite de gaspiller 2/3 de produit pour rien.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 11 octobre 2022 (BSV G.C. N°35), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »